

courrier à son avocat l'informant du départ de son domicile

Par **chichoune**, le **27/10/2004** à **19:03**

Bonjour,

Actuellement avec mon mari, nous avons engagé une procédure de divorce. Rien n'a encore été signé auprès de l'avocat car entre ce que nous avons établi préalablement entre nous et ce que mon conjoint exprime devant notre avocat, il n'y a plus vraiment de similitude.

Il était entendu que nous restions dans notre maison actuelle (que nous avons mis en vente), l'un vivant en bas et l'autre en haut.

Avec le temps, il s'avère que cette solution n'est plus tenable, devant le comportement de mon époux.

Il était convenu avec mon avocat, que pour pouvoir quitter mon domicile, il fallait que j'obtienne l'accord écrit de mon conjoint. Ceci n'est même plus envisageable, mon mari soudainement part en déplacement toutes les semaines, rentre le dimanche soir pour repartir la semaine suivante. Le peu de temps où je l'aperçois, il est odieux, incapable de parler sans agressivité, et n'écoute rien de ce que je lui dis.

J'ai appelé mon avocat ce jour afin de lui demander comment je pouvais quitter mon domicile (avec ma fille de 19 ans qui le souhaite également), et au vu des conditions actuelles, sans pour autant que ceci me soit reproché.

Il m'a demandé de lui envoyer un courrier officiel en lui annonçant cette décision.

[b:3suxb4ou]J'aimerais de votre part, que vous m'indiquiez un site sur lequel je pourrais trouver des lettres "types" m'aidant dans la rédaction de ce courrier, ou le cas échéant me lister tous les points essentiels à préciser pour que ma notification soit acceptée sans risque par la suite.[/b:3suxb4ou]

Lors de cet appel, j'ai également demandé à mon avocat, les coordonnées de l'un de ses confrères, lui expliquant que devant le manque de communication avec mon mari, il était difficilement envisageable de le voir nous soutenir tous les deux.

Il l'a très bien compris et m'a donné les coordonnées d'un autre avocat.

Et il m'a dit avant de raccrocher, et que je n'ai pas vraiment saisi, "vous pouvez m'écrire si ça peut vous soulager."

Par **germier**, le **27/10/2004** à **21:41**

je fais simplement remarquer que la fille ayant 19 ans est majeure et donc libre de vivre où

elle veut, avec qui elle veut

Puisqu'il y a désaccord, le divorce par consentement mutuel paraît impossible, et je me permets de dire que l'un en haut l'autre en bas dans la même maison est et était une idiotie. Je reconnais que vendre la maison avant le divorce est une bonne idée car vous pouvez faire le partage du prix discrètement et vous évitez les droits de partage, encore que peut se poser la question du financement de cette maison et aussi le partage des meubles

Je relève que vous avez écrit à un moment "[b:i0etz833]mon avocat [/b:i0etz833]" et moi j'ai compris dès le début que vous aviez tous les deux le même avocat donc il ne peut être le votre ni le sien, mais le "[u:i0etz833]notre[/u:i0etz833]" donc ne pouvant prendre parti.

Par **chichoune**, le **28/10/2004** à **15:43**

:)

Merci Germier pour ton post, tu as "bien" tout noté Image not found for link preview mais ma question n'était pas dans ce que tu as relevé et qui ne me pose aucun problème le sachant (notamment ma fille de 19 ANS qui est effectivement libre d'aller vivre où et avec qui elle veut étant majeure... c'est trop mignon de lire des évidences pour moi, une fois de plus ça me rappelle que la plupart n'écoute pas ce qu'on leur demande.

Je demandais dans le cadre d'un départ de mon domicile et notification à "notre" avocat qui me demandait un courrier officiel :

[b:1iyx9l5a]"... que vous m'indiquiez un site sur lequel je pourrais trouver des lettres "types" m'aidant dans la rédaction de ce courrier, ou le cas échéant me lister tous les points essentiels à préciser pour que ma notification soit acceptée sans risque par la suite." [/b:1iyx9l5a]

Merci d'avance.

Par **fabcubitus1**, le **28/10/2004** à **16:16**

T'as qu'à lui envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception (LRAR) en mettant bien la date, le lieu où tu l'as faite, le lieu où tu comptes aller, tu lui expliques bien pourquoi tu fais ça, et voilà!

Sinon, la prochaine fois, quand tu fais un partage ou quoi que ce soit avec une personne et que ça a de l'importance (un prêt à un ami...) tu lui fais remplir un papier avec "Je soussigné", si il y a une somme, tu la fais mettre en chiffre et en lettres, "Lu et approuvé", signé par toutes les parties à la convention ou contrat ou au truc que tu fais et tu éviteras beaucoup de problème. Car même si apparemment le respect de la parole donnée a une grande valeur juridique, il faut toujours faire un écrit, avoir des témoins (un maximum), pas de la famille si possible...

Par **germier**, le **30/10/2004** à **21:44**

Bon, disons cela d'une autre manière, plus crument

Vous avez pris le même avocat, donc divorce par consentement, mais apparemment ça merde. N'ayant rien signé vous êtes tenus aux devoirs et obligations du mariage que le Maire vous a lu et qui sont rappelés dans le livret de Famille.

Ceci dit, je ne comprends pas pourquoi ton avocat qui est aussi celui de ton mari te demande une lettre, sauf peut être pour sa responsabilité.

Donc vous n'êtes plus d'accord, alors change d'avocat et engage une autre procédure, divorce demandé - accepté, ou pour faute, quitte en cours de procédure à revenir à un consentement - ce qui m'étonnerait-

pour faute reprendre le texte "violation grave et renouvelées des devoirs et obligations du mariage qui rendent intolérables le maintien de la vie commune" des juges s'en contentent, d'autres non voulant des précisions sur ces faits

Tu fais déposer ta requête et tu pars.

Tu peux toujours téléphoner à ta meilleure amie, à tes parents en leur disant que ton mari te rends la vie impossible; ils font une attestation et tu demandes l'autorisation au juge de quitter le domicile conjugal.

tu peux aussi faire le coup du rateau, de la porte et tu vas faire une déclaration disant que c'est le mari qui t'a mis l'oeil au beurre noir

C'est connu mais cela marche parfois

Par **germier**, le **31/10/2004** à **21:27**

CHICHOUNE,

je te présente toutes mes excuses et te prie de les accepter.

il est exact que "la plupart n'écoute pas ce qu'on leur demande"

"Votre "avocat était là pour régulariser un accord qui en réalité n'en est pas un puisque non ratifié par le conjoint

FABCUBITUS

j'ai reçu Mme CHICHOUNE, en tant qu'avocat ; je suis tenu au secret professionnel et je le protège par tous les moyens

Par **fabcubitus1**, le **01/11/2004** à **08:57**

Euh... Ok.

Mais cette révélation n'était pas nécessaire.

Par **germier**, le **01/11/2004** à **22:26**

je m'explique: c'était une supposition

Je suppose être l'avocat de Mr et Mme CHICHOUNE pour un divorce par consentement mutuel; or il s'avère qu'il n'y a plus de consentement qui je le rappelle doit porter sur toutes les conséquences du divorce;

Donc je ne peux pas ,plus, m'occuper d'eux et tout ce qu'ils m'ont dit est secret

Ils vont voir un confrère, qui déontologiquement, doit me demander s'ils ne me doivent rien- encore faut il qu'il sache qu'ils sont venus chez moi -- je lui réponds que je ne connais pas ces gens

le surplus sera confidentiel